



Manifestations sportives, festives et culturelles

Cahier des charges et dispositions d'assistance du Syndicat Le Lac de Vassivière

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Lac de Vassivière est un organisme dont l'objet premier est de porter l'installation et l'adaptation des équipements et constructions des rives du Lac de Vassivière afin de répondre aux enjeux touristiques de ce site.

Depuis la fusion des Régions et la réorganisation du Comité Syndical qui a résulté, il est devenu essentiel pour le Syndicat d'inscrire dans ses pratiques les nouveaux impératifs environnementaux et techniques qui s'inscrivent dans le feuille de route régionale Néo Terra, traduction d'une volonté politique de faire de Vassivière la première destination écotouristique de Nouvelle-Aquitaine.

A ce titre, le Syndicat Le Lac de Vassivière, par le biais du présent cahier des charges, entend différencier le soutien logistique, technique et financier qu'il apportera aux porteurs de projets désireux de profiter du cadre de Vassivière. En ce sens, cette différenciation des soutiens apportés entend accompagner la transition des événementiels organisés sur le Lac vers des pratiques en cohérence avec les grands enjeux du XXI^e siècle.

1) Dossier de demande de soutien pour l'organisation d'un événement

Tout porteur de projet, qu'il soit membre ou non d'une collectivité membre du Syndicat mixte Le Lac de Vassivière, doit adresser aux services du Syndicat un dossier, avec l'aide du formulaire de mise à disposition de matériel et/ou de salle de réunion, comprenant les éléments obligatoires suivants :

➤ **Identification du porteur de projet**

Nom de la personne ou de la structure juridique organisatrice.

N° SIRET (le cas échéant).

Identité et contact des membres de l'organisation.

➤ **Nature de l'événement**

Objet de la manifestation.

Localisation géographique précise de la manifestation (joindre plans d'implantations le cas échéant).

Parcours et circulations envisagés lors de la manifestation (le cas échéant).

Durée précise de la manifestation et des prêts matériels sollicités.

➤ **Organisation envisagée au regard des 8 critères**

Exposition des éléments techniques et humains envisagés pour chacun des critères de la grille d'évaluation des manifestations présentée ci-dessous en partie 2).



2) Principe de différenciation et de classement des événements

Le présent cahier des charges entend opérer une classification des événements requérant l'intervention des personnels et moyens techniques et/ou financiers du Syndicat du Lac en vertu d'une grille de critères objectifs qui seront évalués par les membres de l'équipe exécutive du Syndicat Le Lac de Vassivière. Celle-ci opérera autant d'échanges que nécessaires avec le(s) porteur(s) de projet(s) afin de s'assurer de la bonne évaluation des différents critères.

Le Syndicat Le Lac de Vassivière opère une différenciation entre trois catégories d'événements :

- **Événement de catégorie Verte :** événement dont les éléments sont en cohérence avec les enjeux d'exemplarité en termes de durabilité, de résilience et de respect de l'environnement. Le fond de l'événement, au travers des valeurs et pratiques qu'il promeut, correspond aux pratiques qu'il opère tant sur le plan technique que dans sa communication.
- **Événements de catégorie Orange :** événement dont les éléments ne sont pas nécessairement en cohérence avec les enjeux d'exemplarité en termes de durabilité, de résilience et de respect de l'environnement. Si le fond de l'événement ne correspond pas à ces valeurs et pratiques, il met toutefois en place un certain nombre d'éléments, tant sur le plan technique que dans sa communication, qui permettent d'y apporter un soutien partiel.
- **Événements de catégorie Rouge :** événement dont les éléments sont en contradiction avec les enjeux d'exemplarité en termes de durabilité, de résilience et de respect de l'environnement. Le fond de l'événement ne correspond pas à ces valeurs et pratiques, l'organisation technique et la communication ne permettent pas d'apporter un soutien et conduisent à le considérer comme opérateur extérieur à la politique du Lac.

La grille de critères sur laquelle les membres de l'équipe exécutive du Syndicat du Lac de Vassivière se baseront pour opérer le classement des événements est la suivante :



CRITERE	Traduction technique Positive / Négative	Barème de notation
1 Nature de l'événement	- événement promouvant le respect de l'environnement, sa protection et sa valorisation. - événement reposant sur une activité non ou peu émettrice de gaz à effet de serre. - événement promouvant une activité sobre en ressources.	11 pts
	- événement générant des gaz à effet de serre, de la pollution atmosphérique. - événement reposant sur l'utilisation d'énergies fossiles. - événement encourageant la consommation des ressources naturelles. - événement valorisant la consommation d'éléments issus de l'exploitation d'énergies fossiles.	
2 Communication et sensibilisation	- événement opérant une communication ciblée essentiellement numérique. - événement opérant une sensibilisation sur les questions de préservation de l'environnement, de la ressource en eau, des circuits alimentaires locaux et de qualité, de lutte contre les déchets et de promotion de leur recyclage et de valorisation des solutions de transport mutualisées ou décarbonées.	4 pts
	- événement reposant sur une importante communication par support papier ou plastique. - événement reposant sur une communication numérique massive et sur une longue période. - événement opérant une promotion de pratiques néfastes à la préservation de la ressource en eau, en faveur d'une consommation alimentaire contraire aux prescriptions de Santé Publique France, de pratiques fortement génératrices de déchets et de solutions de transport individuel fortement utilisatrice d'énergies fossiles.	
3 Gestion de la ressource en eau	- événement ne nécessitant pas ou peu d'exploitation de la ressource en eau pour son activité principale. - événement mettant en place des contenants réutilisables pour le transport et l'utilisation de l'eau. - événement prévenant toute pollution de la ressource en eau.	8 pts
	- événement reposant sur une exploitation de la ressource en eau. - événement mettant en place des solutions d'usage de l'eau en contenants à usage unique.	



	- événement provoquant potentiellement une pollution de la ressource en eau.	
4 Gestion des ressources alimentaires	- événement proposant des solutions biologiques et/ou locales d'approvisionnement alimentaire. - événement apportant une vigilance particulière sur l'origine, la qualité et l'emprunte carbone de son approvisionnement alimentaire. - événement proposant des solutions alimentaires conformes aux recommandations de Santé Publique France. - événement proposant des solutions de restauration réalisées sur place.	8 pts
	- événement ne proposant que des solutions d'approvisionnement ou de restauration alimentaire issues de circuits nationaux ou internationaux (+100km). - événement n'apportant pas d'éléments sur l'origine, la qualité ou l'emprunte carbone potentielle de son approvisionnement alimentaire. - événement proposant des solutions alimentaires contraires aux recommandations de Santé Publique France.	
5 Gestion des déchets	- événement ne fournissant pas d'éléments de nature à générer des déchets. - événement opérant une collecte conforme aux prescriptions du tri sélectif et au traitement différencié des biodéchets. - événement veillant à la bonne tenue et à l'évacuation des points de collecte. - événement opérant des actions de nettoyage systématique sur l'ensemble du site utilisé. - événement opérant lui-même la collecte et le circuit de valorisation des déchets.	8 pts
	- événement fournissant des éléments de nature à générer des déchets. - événement n'opérant pas une collecte conforme aux prescriptions du tri sélectif et au traitement différencié des biodéchets. - événement n'apportant aucune vigilance à la bonne tenue et à l'évacuation des points de collecte. - événement n'opérant pas d'actions de nettoyage sur le site utilisé.	
6	- événement proposant des solutions mutualisées d'acheminements des organisateurs et des participants. - événement encourageant par des solutions techniques et de la communication le covoiturage des participants et du public.	11 pts

Gestion de la mobilité et des transports	- événement proposant des solutions mutualisées d'acheminement et de circulation décarbonées.	
	- événement ne proposant aucune solution d'acheminement ou de transport. - événement ne proposant aucune solution technique et aucune communication sur le covoiturage des participants et du public. - événement nécessitant de nombreux déplacements générateurs de consommation d'énergies fossiles au cours de son déroulement.	
7 Déroulé de l'évènement	- Evènement gratuit, - Evènement accessible à tous	8 pts
8 Actions de compensation	- événement proposant des actions de terrain en faveur de la préservation et/ou de la protection de la ressource en eau, de la valorisation et l'accompagnement des circuits alimentaires locaux et de qualité, de la lutte contre les déchets ou de l'organisation et la réalisation de solutions de transport mutualisé et de covoiturage.	+2 pts / action

Le classement de l'événement s'opère par addition des notes obtenues par évaluation des huit critères sur la base des éléments déclaratifs de l'organisation. Pour un événement ayant déjà été réalisé sur le territoire d'exercice du Syndicat Le Lac de Vassivière, l'équipe exécutive se réserve le droit de pondérer cette notation par l'évaluation de la réalisation de ces critères lors de l'exercice précédent.

Le classement abouti à la différenciation suivante :

- **Événement de catégorie Verte :** note supérieure à 40 points.
- **Événements de catégorie Orange :** note comprise entre 30 et 39 points.
- **Événements de catégorie Rouge :** note inférieure à 29 points.

3) Application technique et financière du classement des manifestations

Le Syndicat Le Lac de Vassivière traduit son soutien par le biais de mises à dispositions de matériels, de temps d'agent technique général ou spécialisé et de promotion des manifestations sur son territoire. Si le présent cahier des charges n'entend pas opérer des autorisations ou des interdictions de tenues de manifestations, il se traduit de la manière suivante en termes de facilités logistiques et humaines :



Événement Vert	Événement Orange	Événement Rouge
Gratuit	50% du tarif rouge	Tarif rouge

Toutes les mises à disposition sont soumises au dépôt d'une caution

MATERIEL Tarif rouge		
Désignation	Forfaits pour le week-end (du vendredi 15h au lundi 11h00)	Forfait journalier
Podium	350 €	/
Tentes 8*5	50 €	/
Tentes 3*3	30 €	10 €
1 table et 2 bancs	10 €	3 €
Séparateur de voie	5 €	2 €
Lumaphores	20 €	6 €

ELECTRICITE Tarif rouge	
Temps agents + coffrets électrique	150 €/demi-journée

Salle de Réunion Tarif rouge	
100 € à la journée	25 € forfait ménage

Désignation	Méthodes de calculs Tarif rouge
Transport	1,70 €/km
Montage/démontage	30 € / heure
Non restitution	40 € par jour de retard
Demandes spécifiques (raccord eau, tonte, ...)	35 € / heure + 15 %
Nettoyage du site après manifestations	A la ½ journée, 35 € x nombre d'agents + 25 %

* Montant déterminé par le Comité Syndical du Syndicat mixte Le Lac de Vassivière.

Toute dégradation du matériel prêté fera l'objet d'une facturation.



Quel que soit le classement opéré de la manifestation, le Syndicat Le Lac de Vassivière se réserve le droit de fournir ou non les matériels et soutiens techniques selon ses disponibilités et les nécessités du service.

Les membres du Comité Syndical ont délibéré sur le principe de la présence de 2 bénévoles de l'association minimum pour l'aide pour le montage/démontage du matériel.

Le présent cahier des charges opère en complément des conventionnements établis entre le Syndicat Le Lac de Vassivière concernant le prêt de matériel et n'a pas vocation à constituer un accord de principe ou une garantie de prêt et de disponibilité.

Le Syndicat Le Lac de Vassivière étant pour partie garant, conjointement avec les municipalités concernées, du bon entretien et de la préservation du site du Lac et de ses abords, il se réserve le droit de définir, conjointement avec l'organisateur, les partenaires ou le porteur de projet, les modalités d'implantation géographique des événements requérant son soutien ou l'utilisation des espaces dont il a la propriété.

Une inspection sera possible au moment de l'évènement qui impactera le renouvellement de la manifestation.

Un forfait nettoyage à la ½ journée sera impacté à l'organisateur en cas de non-respect.

4) Pour les communes membres du Syndicat Le Lac de Vassivière

Les communes membres du Syndicat Le Lac de Vassivière sont : Beaumont du Lac, Faux la Montagne, Gentioux-Pigerolles, Nedde, Peyrat le Château, Royère de Vassivière. Elles bénéficient d'un soutien gratuit pour leurs manifestations.

Les demandes de prêt de matériel devront être adressées au Syndicat au minimum 15 jours avant la date de la manifestation et seront traitées uniquement avec la remise du formulaire complété entièrement.

Sauf pour le podium, l'équipe technique du Syndicat n'assure pas le transport et le montage des équipements. Il conviendra donc de contacter les agents afin de convenir d'une date et horaire pour récupérer le matériel préalablement préparé par le Syndicat.

Attention, aucune demande d'une association passant par la commune ne sera considérée comme une demande de la commune, sauf le comité des fêtes pour les manifestations traditionnelles de la commune.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ET/OU DE SALLE DE REUNION

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le Syndicat Le Lac de Vassivière dispose de différents matériels pour l'organisation de ses manifestations (tentes, tables, bancs, podium...). Lorsque ces derniers ne sont pas utilisés, le Syndicat Le Lac de Vassivière les met à disposition à d'autres collectivités tout en respectant un ordre de priorité :

- Manifestations portées par le Syndicat Le Lac de Vassivière,
- Manifestations des communes adhérentes au Comité Syndical (si plusieurs demandes pour la même date, priorité à la demande la plus ancienne).
- Manifestations d'associations rayonnant sur le territoire élargi du LAC avec priorité à la demande complète la plus ancienne

Ces mises à disposition sont contractualisées par des conventions. Une fiche suivi est également mise en place afin de contrôler la remise et reprise du matériel (date, état, quantité...). Pour les tentes, il est rappelé que l'emprunteur prend la responsabilité du montage.

Ci-après, le formulaire servant à faire la demande de matériel et/ou de salle de réunion et permettant le classement des événements comme le précise le cahier des charges « Manifestations sportives, festives et culturelles, cahier des charges et dispositions d'assistance du Syndicat Le Lac de Vassivière ».

Collectivité / Association			
N° de SIRET Le cas échéant			
Demande adressée par		En qualité de	
Nom et Téléphone du référent de la manifestation			
Adresse postale et courriel			
Date de la demande		Par mail / courrier	
Nom de la manifestation			
Date de la manifestation		Lieu	

**Reprise des 8 critères du cahier des charges permettant la classification des évènements**

Nature de l'évènement	
Communication et sensibilisation	
Gestion de la ressource en eau	
Gestion des ressources alimentaires	
Gestions des déchets	
Gestion de la mobilité et des transports	
Déroulé de l'évènement	
Action de compensation	



☐ Besoin de la salle de réunion d'Auphelle	☐ Besoin d'un espace de la halle (uniquement pendant la durée de la manifestation)		Nbr de m² nécessaire	
Nombre de participants		Heure de début		Heure de fin
Livraison assurée par le demandeur	☐ OUI ☐ NON		Montage assuré par le demandeur	☐ OUI ☐ NON
Démontage assuré par le demandeur	☐ OUI ☐ NON		Restitution assuré par le demandeur	☐ OUI ☐ NON
Nombre de bénévoles qui seront présents pour le montage et démontage				
Liste du besoin <i>Cocher la case et indiquer la quantité</i> Avec plan d'implantation, ainsi que le détail pour les tentes si fermées entièrement, partiellement ou pas du tout fermées (à indiquer sur le plan) Matériel doit être rendu en état de fonctionnement et de propreté tel que fourni en début de période de prêt. Pas de cuisson sous les tentes (friteuses, plancha, ...)	Matériels			Quantité
	☐ Podium			
	☐ Tentes 8*5 avec murs des 4 côtés			
	☐ Tentes 8*5 (indiquer nombre de murs)			
	☐ Tentes 8*5 sans murs			
	☐ Tentes 3*3 avec murs des 4 côtés			
	☐ Tentes 3*3 (indiquer nombre de murs)			
	☐ Tentes 3*3 sans murs			
	☐ Tables			
	☐ Bancs			
	☐ Barrières			
	☐ Coffrets électriques (avec détails de ce qui sera branché)			
	☐ Séparateur de voie			
	☐ Autres :			
Date et Signature du demandeur				



Plan d'implantation obligatoire ainsi que les parcours et/ou circulation envisagés

Cadre réservé au Syndicat Le Lac de Vassivière

Date de dépôt de la demande :

Nom de la manifestation :

Dossier complet : ☐ oui ☐ non : (explications).....

Classement de l'évènement et date de l'analyse :

☐ **Catégorie Verte** ☐ **Catégorie Orange** ☐ **Catégorie Rouge**

Avis par l'exécutif :

☐ Avis favorable ☐ Avis défavorable ☐ Partiellement

Commentaires :

N° De devis le cas échéant et montant :

Nom et signature de la Présidence :